Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213502271-20260504-2026_36-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Montfort sur Meu

Commune de

35137

Nombre de conseillers		
En exercice	:	27
Présents	:	24
Représentés	:	3
Votants	:	27

Registre des délibérations
Réunion du conseil municipal
4 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **PLEUMELEUC** s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la **présidence** de Monsieur Yannick FOUVILLE, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 28 avril 2026
Date d'affichage de la convocation : 28 avril 2026

Étaient présents :
M. FOUVILLE, Maire, Mme BÉTHUEL, M. LEDUC, Mme BÉBIN, M. HEUZÉ, Mme TOULOUSE, adjoints, Mme COTTIER, M. MENGUY, M. RAPHAEL, M. DAVID, Mme PATRU, *M. VALLET,* M. GROSBOIS, *M. VALET,* M. PERRIGAULT, *Mme CHERRUET,* Mme YOUBOU, *Mme POIRIER* DEMEURÉ, M. GUINARD, M. ARNAUD, Mme BERTHOUX, M. MARIÉ, Mme GUINARD.

Étaient représentés **:**
M. RAMIREZ donne pouvoir à M. FOUVILLE
Mme JOURDY donne pouvoir à Mme COTTIER
Mme MARET donne pouvoir à Mme TOULOUSE
Mme JOALLAND donne pouvoir à M. MARIÉ

Monsieur HEUZE a été désigné pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance.**

※ ※ ※

Délibération 2026-36- Institutions- Désignation d'un référent sécurité routière

Il est précisé que, selon les dispositions de l'article L. 2121-21 du CGCT, "le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément ce mode de scrutin".

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations.

Considérant que la sécurité routière constitue un enjeu majeur de sécurité publique et de prévention, impliquant l'ensemble des acteurs locaux,
Considérant le rôle des collectivités territoriales dans la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de prévention en matière de sécurité routière,
Considérant l'intérêt de désigner un référent communal chargé d'assurer le relais des actions de sécurité routière en lien avec les services de l'État et les partenaires locaux,

Il est proposé qu'un conseiller municipal soit désigné en qualité de référent sécurité routière pour la commune

Résultat du vote :

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213502271-20260504-2026_36-DE

Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- **DESIGNER** Michel HEUZE en qualité de référent sécurité routière pour la commune ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Michel HEUZE

Le Maire,
Yannick FOUVILLE